

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°034

OBJET :	AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ ANNÉE 2026		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'en raison de l'augmentation de l'activité durant certaines périodes de l'année, il y a lieu de créer des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité de :

- Surveillance : assurer une mission de sécurisation de certains sites particulièrement fréquentés durant l'été (Cité et abords, Cavayère, centre-ville) ;
- Entretien de l'espace public : assurer une propreté et un embellissement de la ville durant les périodes de flux touristiques intenses ;
- Surveillance de baignade et animations sportives : permettre une réponse adaptée aux habitants du territoire dans le cadre des activités de baignade et activités sportives ;
- Accueil et gestion des espaces de stationnement : faciliter la mobilité des touristes sur les sites à haute fréquentation ;
- Gestion de l'accueil des croisiéristes sur le Canal du Midi ;
- Accueil du public dans les musées de la ville.
- Gestion de la billetterie au PAC ;
- Gestion et organisation des diverses manifestations
- Tâches administratives diverses (rédaction de courriers, notes, classement, suivi des tableaux de bord...)

Le nombre maximum de mensualités estimé s'élève à **373** et seront réparties en fonction des besoins des directions de la Ville.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C. Les recrutements se feront en fonction des missions sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint du patrimoine
- Opérateur des Activités Physiques et Sportives
- Adjoint administratif

La durée des contrats ainsi que le temps de travail seront déterminés en fonction des nécessités de service.

La rémunération sera fixée sur l'indice brut du premier échelon du grade de référence.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au chapitre 012 du Budget principal 2026.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

•• d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les documents y afférents d'autoriser le Maire à recruter, des agents contractuels pour accroissement d'activité saisonnier, selon les conditions supra énoncées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025